

En vertu du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, j'ai l'honneur de vous indiquer que le conseil municipal doit se réunir de manière impérative :

**le vendredi 10 juillet 2020**  
**(à 11 h 30) salle du Phare – 32 bis route de Tarbes.**

**Objet : élection des 9 suppléants des délégués titulaires en vue de l'élection des sénateurs (dimanche 27 septembre 2020).**